

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

RETOUR SUR

CONFERENCE « DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VILLE » (SOCIALE STADT)

Cette conférence **franco-allemande** s'est tenue le 7 Février 2004 à Freiburg, dans un lieu agréable et original, le café-vélo.

Organisée par la Fondation privée Heinrich Böll Baden-Wurtemberg, en coopération avec l'ORIV, ce séminaire a rassemblé environ 60 personnes.

L'idée de ce temps d'échanges est née du constat que **citoyens et administrations sont confrontés aux clivages sociaux et à l'exclusion dans les villes**. En France comme en Allemagne, sont mis en place des programmes d'action de développement social de la ville pour contrecarrer ces phénomènes.

Deux universitaires allemands ont introduit les débats : le premier a répondu de manière très intéressante à la question de savoir ce qui rend une ville sociale, et le second a rappelé les défis que les développements démographiques et sociaux posent à la ville, en expliquant en particulier le processus de ségrégation.

Cette réflexion s'est poursuivie l'après-midi avec l'**apport de travaux strasbourgeois** sur la politique de la ville et les phénomènes de ségrégation, et la confrontation d'expériences françaises et allemandes, portant sur le Grand Projet de Ville de Mulhouse, le projet « Soziale Stadt » de Freiburg, et sur la participation des habitants.

Ce séminaire a permis à l'ORIV d'explicitier la démarche d'étude intitulée « Participation et aspirations démocratiques des habitants », menée actuellement, et d'en présenter les premiers éléments d'analyse. Ce temps d'échange a surtout été l'occasion de rencontrer des homologues allemands et de nouer de premiers contacts. Ainsi, il est d'ors et déjà prévu de se retrouver au début du mois d'avril à Freiburg pour, notamment, visiter le quartier concerné par le projet « Soziale Stadt » et pour envisager des pistes de travail en commun.

2EME RENCONTRE DE L'ORIV : QUELS ENJEUX AUJOURD'HUI AUTOUR DE LA LAÏCITE ?

La seconde rencontre mensuelle de l'ORIV a eu lieu le 19 février 2004 sur le thème de la laïcité. Le faible nombre de participants a été compensé par la qualité de l'intervention et des échanges. **Gilbert VINCENT**, philosophe, nous a fait faire un voyage sur les traces de Condorcet et de quelques autres auteurs, qui, voilà des années, ont **posé les contours de cette notion**, souvent dévoyée.

ACTUALITES

Voir en page centrale pour connaître tous les détails de la prochaine rencontre de l'ORIV, qui portera sur le **thème des discriminations**. Elle aura lieu le 25 mars de 17h30 à 19h30, à Mulhouse, à l'Union départementale des Centres Socio-culturels (42, rue de Bâle).

AGENDA

Journée internationale des femmes

8 mars – De nombreuses initiatives auront lieu en Alsace. Le **9 mars à 20h** à la Maison des Associations, une table ronde est organisée autour des « **Relations entre les femmes et les hommes aujourd'hui** » (Contact : CIDF : 03 88 32 03 22).

Le **13 mars**, l'association PAS / SAGES organise une soirée intitulée « **Femmes, Actrices de vies** » à la Salle du Cercle à Bischheim de 17h à 23h. (Contact : 03 88 33 57 27 ou 03 88 81 14 08)

Pour connaître toutes les initiatives : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité – Tél. : 03 88 21 68 49
Mél. : droits-des-femmes@bas-rhin.pref.gouv.fr

Travail social et immigration : interculturalité et pratiques professionnelles

Du 17 au 19 mars - Colloque organisé par l'Institut Social de Lille Vauban – Lille

Contact : Annick Devos, Sylvie Gaman - Lille
Tél. : 03 20 21 93 93 - Fax. 03 20 21 83 29
Mél. : sylvie.gama@fupl.asso.fr
Site : <http://www.islv.com.fr/>

Accueillir SANS/SOUS conditions : Les rapports entre les institutions d'aide et les usagers seront-ils de plus en plus contractualisés ?

25 mars - Colloque organisé par l'U.F.T.S. et la Revue d'Action Juridique et Sociale (R.A.J.S.) - CRDP - Clermont-Ferrand

Contact : Association Jeunesse et Droit - Paris
Tél. 01 40 37 40 08 - Fax : 01 40 37 41 25
Mél. : rajs.jdj@wanadoo.fr

Territoires et minorités, la situation des gens du voyage

25 et 26 mars - Colloque organisé par le CRIDEAU (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme) de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges - Faculté de droit – Limoges

Contact : Mme Nicole Paulhiac – CRIDEAU
Tél. 05 55 34 97 24 Fax : 05 55 34 97 23 Mél. : crideau@drec.unilim.fr

Plus d'informations dans la rubrique Agenda de notre site Internet.

MOUVEMENTS

- ◆ Mme Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances, exerce, par délégation du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, les attributions de celui-ci en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations, de politique des naturalisations et de questions sociales relatives aux immigrés, ainsi que ses attributions relatives à la ville et aux quartiers en difficulté. La secrétaire d'Etat à l'Intégration chargée de la politique de la Ville, Elle assiste le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et connaît de toutes les affaires qu'il lui confie.

Coordonnées : Alice Hebmann –
Responsable du Relais
Tél. : 03 89 33 79 48
Mél. : alice.hebmann@ville-mulhouse.fr

- ◆ Par ailleurs, la Ville de Mulhouse vient également de recruter une **chargée de mission sur les questions d'intégration**. Il s'agit de **Fatima EL HASSOUNI**.

Coordonnées : Pour le moment joignable
au 03 89 33 79 48

- ◆ Enfin, l'équipe du Contrat de Ville Intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne vient de s'agrandir avec l'arrivée de **Anne MOLDO** qui assurera la **coordination du Contrat de Ville**.

Coordonnées : Anne Moldo
Tél. : 03 89 33 79 46
Mél. : anne.moldo@ville-mulhouse.fr

ZOOM DU MOIS

UNE « HAUTE AUTORITE » EN PERSPECTIVE

Le rapport remis le **16 février 2004**, par **Bernard STASI**, Médiateur de la République, fait suite à une mission mis en place par le Premier Ministre en juin 2003.

Les propositions formulées dans ce rapport s'inscrivent dans un contexte national et européen marqué par un certain nombre de dispositifs et de directives. Les directives européennes prévoient notamment la mise en place, dans chaque Etat de l'Union Européenne, d'un organisme indépendant chargé de promouvoir l'égalité. Par ailleurs, le principe d'une telle autorité (même si les contours en étaient différents) était déjà évoqué dans le rapport remis par Jean-Michel BELORGEY (Conseiller d'Etat) au gouvernement, en 1999 intitulé « Lutter contre les discriminations ». En terme de méthode, l'élaboration du rapport repose sur l'audition de plus d'une centaine de personnes et/ou de structures, diverses contributions, l'analyse de l'existant en France et à l'étranger.

Sur la base de ces apports, M. STASI propose la création, avant la fin de l'année 2004, d'une « **autorité indépendante de lutte contre les discrimination et pour l'égalité** ». Le champ d'intervention retenu est large puisqu'il s'agit de **toutes les discriminations** fondées sur des critères d'origine, de religion, de sexe, de conviction, de handicap, d'âge, de santé ou d'orientation sexuelle.

En terme de fonctionnement, M. STASI propose la création d'un collège de onze personnalités indépendantes. Il met en avant la nécessité de trouver une représentation équilibrée entre hommes et femmes mais aussi en terme de représentations de la société française. Concernant la détermination des onze personnes, il propose que le Président soit nommé par le Président de la République, que six membres soit désignés respectivement par les présidents de l'Assemblée Nationale, du Sénat, le Premier Ministre, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation et le Conseil Economique et Social enfin que les quatre autres membres soit choisis par les sept mentionnés précédemment. Plusieurs missions lui seraient dévolues : une mission de **traitement des réclamations individuelles** et de **soutien aux victimes**, une mission de **promotion de l'égalité**, une mission **consultative** et de **proposition** auprès des pouvoirs publics et une mission d'**observation**, d'**étude** et d'**animation de la recherche**.

Mener à bien ces missions suppose des moyens adéquats notamment en terme de pouvoirs d'intervention. Ainsi la haute autorité devrait pouvoir disposer de **moyens d'investigation** (à l'égard des administrations comme des personnes privées), **saisir la justice** (sur des faits de discriminations), **produire de l'observation**, **adresser des avertissements**. Elle assurerait également une fonction de **médiation** tout en développant des pouvoirs d'influence, de conciliation et de contraintes. Il est proposé qu'elle soit consultée sur toutes les propositions de loi et délibérations relatives aux discriminations et qu'elle puisse émettre des avis et formuler des recommandations dans ce cadre. Elle pourra produire des codes. Elle sera amenée à produire annuellement un rapport à l'intention du président et du parlement.

Au niveau des moyens opérationnels, M. STASI souhaite que la haute autorité soit dotée de **services centraux** et d'un réseau de « **délégués territoriaux** ». Il évoque également la création de « **conseils régionaux pour l'égalité** » qui pourraient être composés de représentants de la société civile, travaillant en lien étroit avec les délégués territoriaux. Par ailleurs il évoque la création d'un **groupe d'experts** (d'environ une vingtaine de personnes) constitué de représentants d'associations et de syndicats.

Le rapport précise que cette autorité sera en lien avec les instances existantes et oeuvrant dans le domaine de la lutte contre les discriminations comme la Justice, les administrations, les associations, les syndicats...

Sur la base de ce rapport, et en fonction des orientations arrêtées par le Président de la République, un **projet de loi** sera déposé pour la constitution de cette autorité avant la fin de l'année.

Plusieurs craintes ont d'ors et déjà été exprimées par les acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre les discriminations : dilution et banalisation des problèmes spécifiques à telle ou telle discrimination, interrogation sur le devenir des structures existantes, focalisation sur la médiation au détriment des procédures pénales.

PLAN TERRITORIALISE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans le cadre du dispositif français de lutte contre les discriminations, en particulier celle intervenant dans le champ de l'emploi, a été initiée une **démarche expérimentale**. La **DIV** (Délégation Interministérielle à la Ville), le **FASILD** (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), le **DGEFP** et la **DPM** (Direction de la Population et des Migrations) se sont associés pour appuyer la **mise en oeuvre d'actions dans ce domaine à l'échelon territorial**. L'expérimentation, lancée en 2001, a concerné **six sites en politique de la ville** (à savoir le GPV des Hauts de Garonne, le GPV de Marseille, Saint Quentin en Yvelines, les contrats de ville de Saint Priest, Thionville et Tarbes).

Il s'agissait tout à la fois de mettre en oeuvre des actions de **sensibilisation**, de **formation** des acteurs et d'**accompagnement** des victimes, en cohérence avec les réalités locales, mais aussi de faire **évoluer les modes d'action** grâce à une réflexion partagée entre acteurs locaux.

Sur la base des enseignements issus de cette première phase, une extension de la démarche à de nouveaux sites est initiée. Sur le plan local, il est à noter que la Ville de **Mulhouse a fait acte de candidature**.

Interlocuteurs :

■ Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) / Isabelle RAYNAUD, Mission Formation et Méthodes, Tél : 01 49 17 45 75

■ Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) / Jocelyne BAC, Direction du développement et des politiques territoriales, Tél : 01 40 02 74 93

SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME 15 AU 21 MARS

Le 21 mars 1960 à Sharpeville (Afrique du Sud), 69 personnes furent tuées par la police lors d'une manifestation pacifique contre les lois, relatives aux laissez-passer, imposées par l'apartheid. En 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies, en commémoration de cet événement proclame le 21 mars « **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale** ».

L'Assemblée générale vota une résolution engageant la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale.

En France, en 1989, SOS Racisme initia la première « **Semaine nationale d'éducation contre le racisme** », autour du 21 mars. Depuis, celle-ci est organisée par un collectif de 24 associations¹ et syndicats² qui se mobilise pour éduquer contre le racisme, au quotidien. Cette initiative est soutenue par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité et le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations.

Cette semaine est à **destination des enfants et des jeunes**, principalement dans les **établissements scolaires**, pour les informer et leur donner l'occasion de débattre, entre eux ou avec des adultes, sur les thèmes du **racisme**, du **respect de l'autre**, des **discriminations au quotidien** et des **Droits de l'Homme**. Au fil des ans, elle s'est inscrite dans les pratiques pédagogiques des établissements scolaires sous la forme de **débats** et d'**expositions** organisés avec l'appui d'**outils pédagogiques** élaborés à cette fin (affiches, dossiers d'informations, ressources bibliographiques, brochures, expositions, films, etc).

¹ Anima'fac, Cemea, Cidem, Clubs Unesco, Cnafal, Eedf, Fasti, Fcpe, Léo Lagrange, Les Francas, JPA, Ligue des Droits de l'Homme, Licra, Ligue de l'enseignement, Mrap, Occe, Pep.

² Unsa éducation, Fep-Cfdt, Ferc-Cgt, Fsu, sgen-cfdt, Unfe, Unl

ACTUALITES

3EME RENCONTRE MENSUELLE DE L'ORIV

La **prochaine rencontre mensuelle** de l'ORIV consistera en un **temps d'échanges et de réflexion collectif** autour du thème « **Les discriminations raciales à l'emploi : du diagnostic à la mise en oeuvre d'actions** ».

Partant du travail mené par Michel BAUDEMONT (thèse de sociologie, 2002) intitulé « Une population à haut risque d'exclusion de l'emploi : les personnes issues de l'immigration », il est proposé de réfléchir ensemble aux modalités pour poser un diagnostic ainsi qu'aux actions à envisager.

Cette question des actions à mettre en oeuvre prend un sens particulier au moment où se dessine les contours de la « haute autorité administrative indépendante », qui sera également présenté à l'occasion de ce temps de travail (cf. dossier du mois en page centrale).

La **rencontre aura lieu le 25 mars 2004, de 17h30 à 19h30, à Mulhouse** à l'Union Départementale des Centres Socio-Culturels (42, rue de Bâle – 1^{er} étage).

Toutes les **personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de l'ORIV avant le 23 mars 2004**.

Pour plus de renseignements nous vous convions à nous contacter par téléphone (03.88.14.35.89).

LEGISLATION / REGLEMENTATION

PLAN « ANTI-DELINQUANCE »

Le Ministre de l'Intérieur, a mis en oeuvre, de **manière expérimentale**, son **projet de loi dans le domaine de la prévention de la délinquance** en lançant dans quelques quartiers un plan « anti-délinquance ».

Les quartiers concernés, au nombre de **23** (dont deux en Alsace : Haute-pierre à Strasbourg, Drouot à Mulhouse), ont été déterminés comme « sensibles » compte tenu notamment du nombre de voitures brûlées.

L'un des objectifs du plan consiste à « **restaurer de façon durable et profonde une meilleure sécurité, une plus grande tranquillité** ».

L'intervention envisagée allie à la fois **répression et prévention**.

La démarche a été lancée **fin janvier 2004**. Les premiers projets d'action ont été formulés pour la première quinzaine de février. Le pilotage est assuré, au niveau local, par le **Maire de la commune**. Par ailleurs, il est prévu la désignation, au niveau de la Préfecture, de la Police... de correspondants permanents. Un accent particulier devrait être mis dans le domaine de **l'absentéisme scolaire**.



ORIV

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

CENTRE DE DOCUMENTATION

LE SITE DU FASILD EST EN LIGNE SUR :
[HTTP://WWW.FASILD.FR/](http://www.fasild.fr/)

Une rubrique de ce site, en cours de finalisation, est consacrée aux missions, à l'organisation et aux modalités d'intervention du FASILD. Une autre liste les marchés publics.

Créé en 1958, le **FASILD** est un établissement public administratif national. Il est sous tutelle du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du ministère chargé du budget. L'établissement public a pour mission de favoriser sur l'ensemble du territoire **l'intégration des populations immigrées** ainsi que des **personnes issues de l'immigration** et de contribuer à la **lutte contre les discriminations** dont elles pourraient être victimes, tenant en particulier à leur race, à leur religion ou à leurs croyances. Situé à Paris, il s'appuie également sur des Directions régionales.

Contact : FASILD – Direction Alsace – 1 rue de la Course – 67000 Strasbourg – Tél. 03 88 52 29 52 / Directeur : Emmanuel BERTIN

LUS DANS LA PRESSE

Cette nouvelle rubrique est un coup de projecteur sur quelques articles parus dans la presse. Résumés en quelques lignes, ils sont destinés à vous donner envie de venir les consulter au centre de documentation...

« Trois enseignants sur quatre veulent l'interdiction des signes religieux »
Le Monde – 5 février 2004

Cet article présente les résultats d'un sondage réalisé du 22 au 24 janvier par l'institut CSA pour *Le Monde* et *La Vie* auprès d'enseignants de collèges et lycées. **76 % des enseignants** interrogés sont **favorables à une loi** interdisant dans les écoles, collèges et lycées publics les signes et tenues qui manifestent **ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves**. Cette tendance est particulièrement marquée parmi les femmes, les jeunes enseignants, ceux qui exercent dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP). **72 % sont également pour une interdiction des insignes politiques** (non retenue dans le projet de loi). De plus, une fois que la loi sera votée, si dans une des classes d'un enseignant, une ou plusieurs filles portaient le voile, 65 % chercheraient un compromis et, en cas d'échec demanderaient d'exclure l'élève.

« Pour nombre d'élèves voilées et exclues, l'école s'arrête définitivement »
Le Monde – 11 février 2004

Cet article se penche sur le devenir des jeunes filles qui en raison du port du voile sont **exclus de leur établissement scolaire**. Il n'existe pas de statistique sur le sujet. Le recours à des **professeurs à domicile**, ou l'inscription au **Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**, sont des solutions envisageables, mais payantes. Souvent, au-delà de 16 ans, ces jeunes filles ne continuent pas leurs études.

A NOTER : REVUE DE PRESSE DE L'ORIV

Notre Revue de presse n'est plus diffusée, mais elle continue d'être réalisée et est consultable au centre de documentation.

Le *Thème* de celle de janvier est Islam

Le *Territoire* porte sur Mulhouse et le Bassin potassique.

NOUVEAUTES

OUVRAGES

Barsali Nora, Freland François-Xavier, Vincent Anne-Marie, **Généralisations beurs : Français à part entière**, Autrement, 2003, 152 p.

Calves Gwenaële, **Les politiques de discrimination positive**, Paris, La Documentation française, 1999, 76 p., Coll. Problèmes politiques et sociaux n° 822

Chahdortt Djavann, **Bas les voiles !** Paris, Gallimard, 2003, 46 p.

Diome Fatou, **Le ventre de l'Atlantique**, Paris, Anne Carrière, 2003, 320 p.

Dozon Jean-Pierre, **Frères et sujets : La France et l'Afrique en perspective**, Paris, Flammarion, 2003, 350 p.

Ferréol Gilles, Jucquois Guy, **Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles**, Paris, Armand Colin, 2003, 365 p. Coll. Dictionnaire

GIROD Michel, **Penser le racisme**, Paris, Calmann Levy, 2004, 160 p. Coll. Sciences humaines et essais

Lorcerie Françoise, **L'école et le défi ethnique : Education et intégration**, Issy les Moulineaux, ESF Editeur, 2003, 336 p., Collection action sociale

Masclat Olivier, **La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué**, Paris, La Dispute, 2003, 317 p.

Mendel Gérard, **Pourquoi la démocratie est-elle en panne ? : Essai sur la démocratie participative**, Paris, La Découverte, 2003, 240 p., Coll. Cahiers libres

Vaillant Emmanuel, **Savoir faire face au racisme**, Milan éditions, 2003, 32 p., Coll. Essentiels junior-société

Viet Vincent, **Histoire des français venus d'ailleurs : De 1850 à nos jours**, Paris, Perrin, 2004, 384 p., Coll. Tempus

DOCUMENTS

Téléchargeable sur Internet :

<http://i.ville.gouv.fr/>

« **Politique de la ville et prévention de la délinquance : Recueil d'actions locales** » - janv. 2004
Ce document expose 70 expériences de prévention de la délinquance. Un an après leur installation il présente les nouveaux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, à l'aide de certains de ces dispositifs de concertation et de coordination ainsi que des outils méthodologiques. De plus, chaque chapitre de ce guide est illustré par une ou plusieurs expériences conduites dans l'un des pays de l'Union européenne.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig